

- Police intercommunale

Le Conseil Municipal prend une délibération pour l'administration unique de la police municipale qui devient intercommunale.

- Décision modificative

Le Conseil Municipal prend une délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à prendre une décision modificative en ce qui concerne les travaux de passage aux leds réalisés par le SIEM (article 21 investissement) pour 8,500 €.

Fait à Coolus, le 14 Novembre 2024
Le Maire

Mr Pierre CHARLET